AR Prefecture

017-211701859-20**2015-01717-015-**42-DE Reçu le 26/06/20 **FRANCAISE**

DEPARTEMENT

Charente-Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de LE GUA Séance du 23 mai 2023

NOMBRE DE **MEMBRES**

Afférents Conseil

Municipal: 19

en exercice: 19

de Nombre présents: 13

Nombre votants: 15

Date de convocation 19 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- trois mai à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole -Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaumede Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -Excusés: Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Madame STRADY Emmanuelle (a la donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)

Absents: Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël -Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel REY

2023 05 42 GRDF - nouveau contrat de concession au 1er janvier 2023 redevance de fonctionnement 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Gua dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel qui vient d'être renouvelé pour une nouvelle période de 30 ans.

La commune perçoit ainsi une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il s'établit à 1 622.80 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - prend acte du montant de la redevance de fonctionnement d'un montant de 1 622.80 € pour l'année 2023.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/06/2623

Publiée sur le site internet le : 26/06/2023 Le GUA, le 16 juin 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD